

CORVAISIER Anaïs

31 octobre 2022, reprise de fonctions d'un commissaire de justice salarié

Suite à la déclaration déposée complète par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice le 12 septembre 2022 et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai d'un mois à compter de cette date,

Mme Anaïs, Carine, Marie CORVAISIER, anciennement commissaire de justice salariée au sein de l'office de commissaire de justice dont est titulaire la société civile professionnelle «Valérie COQUIN et Emmanuelle FRAISSE, huissiers de justice associés» à la résidence de Dreux (Eure-et-Loir), a repris ses fonctions en qualité de commissaire de justice salariée au sein de l'office de commissaire de justice dont est titulaire la société civile professionnelle « JUDICIUM, Huissiers de Justice associés » à la résidence de Nanterre (Hauts-de-Seine).

Commissaire de justice salarié concerné :

Anaïs CORVAISIER

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)